

Le Directeur Départemental

à

Monsieur le Président
MAX DEQUIDT
**ASSOCIATION DES AMIS DU MOULIN DE
LA TOURELLE**
55 RUE ETIENNE DOLET
62217 ACHICOURT

Référence : PUP/YC/280708
Affaire suivie par : Yohann CORNU
Tél : 03.21.23.87.93

P.J. Arrêté d'agrément

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une ampliation de l'arrêté en date du 25 juillet 2008 par lequel est accordé l'agrément jeunesse et éducation populaire sous le n° : **62EP08-001** à l'association dénommée **ASSOCIATION DES AMIS DU MOULIN DE LA TOURELLE** dont le siège social est situé à ACHICOURT.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P/le Directeur Départemental
l'Inspectrice,



Maryse BENJAMIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Préfet du Pas-de-Calais,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Education Populaire ;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant création du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant nomination des membres du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

VU la demande d'agrément en date du 12/03/2008.

Présentée par l'association dont le titre est : ASSOCIATION DES AMIS DU MOULIN DE LA TOURELLE

VU les pièces constituant le dossier ;

VU l'avis de la formation spécialisée du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, compétente pour donner un avis sur les demandes d'agrément départemental présentées par les associations, fédérations ou unions d'associations, rendu le 30/06/2008

VU l'arrêté préfectoral n° 07-27-259 du 3 septembre 2007 accordant délégation de signature à Monsieur Philippe NORTIER, Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative du Pas-de-Calais

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'association dont le titre est :

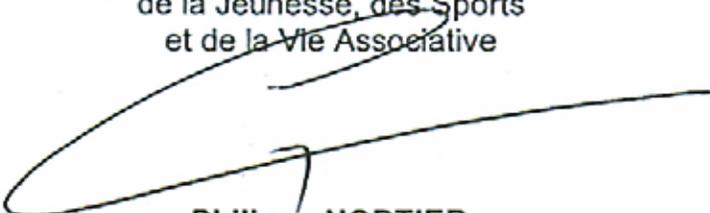
ASSOCIATION DES AMIS DU MOULIN DE LA TOURELLE

dont le siège social est situé : HOTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURES
62217 ACHICOURT

est agréée en tant qu'association de jeunesse et d'éducation populaire, sous le n° 62EP08-001

ARRAS, le 25 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental
de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative


Philippe NORTIER